



# Fiche résumée : Employé de pressing

# Métiers apparentés

Artisans salariés de leur entreprise Artisans salariés de leur entreprise / Teinturier Employé de pressing

Ouvriers d'art

Ouvriers d'art / Teinturier sur pelleterie, ouvrier qualifié

Ouvriers qualifiés divers de type artisanal

Ouvriers qualifiés divers de type artisanal / Blanchisseur, ouvrier qualifié

Ouvriers qualifiés divers de type artisanal / Presseur (pressing) sauf onq, am

Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal

Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal / Blanchisseur, ouvrier non qualifié

Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal / Presseur (pressing), ouvrier non qualifié

# Codes

PCS-ESE 2003 : 210x CITP88 : 8264 PCS-ESE 2003 : 637b PCS-ESE 2003 : 637d PCS-ESE 2003 : 685a ROME1999 :

47231 CISME: 18 CITP2008: 8154

# Descriptif

L'employé effectue le détachage, le nettoyage à sec et l'emballage de vêtements.

# Caractéristiques Médico-professionnelles

#### Lieux de travail

- Caractéristiques (nuisances possibles)
  - **pressing** (locaux pollues par le perchlorethylene (cf tableau produit), espace de travail avec sol glissant, ambiance humide, espace de travail sousdimensionné)
  - o galerie marchande (agression physique, odeurs, bruit de fond)
  - atelier industriel
- Nuisances (préventions)
  - locaux pollues par le perchlorethylene (cf tableau produit)
    - prévoir des locaux séparés
  - o espace de travail avec sol glissant
    - nettoyer régulièrement les sols
    - installer des sols anti-dérapants
  - o ambiance humide
    - adapter l'aération et la ventilation
    - prévoir une ventilation générale des locaux
  - o espace de travail sousdimensionné
    - optimiser le rangement
  - o agression physique
    - former à la CAT face à des personnalités difficiles
    - former à la CAT face à une personne agressive
  - o odeurs
  - bruit de fond



# FICHE RÉSUMÉE MÉDICO-PROFESSIONNELLE

- effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs, postes)
- réduire le bruit de fond
- Effets sur la santé
  - o lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement
  - o mycoses
  - o lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée
  - o stress aigu traumatique
  - état de stress post-traumatique
  - o effets extra-auditifs du bruit

# Organisation du travail

- Caractéristiques (nuisances possibles)
  - o horaires réguliers de jour (pas de nuisance liée à cette caractéristique)
  - travail posté 2x8 (travail poste 2x8)
  - o travail le samedi (horaire generant une perturbation de la vie sociale)
  - o travail au sein d'une équipe (contrainte relationnelle)
  - o multiplicité des tâches (nuisances liées à la simultanéité des tâches)
  - o polyvalence fréquente
  - **contact avec les clients** (humeur des clients generant une charge mentale particuliere, travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions)
  - o délais de livraison à respecter (travail sous contrainte de temps imposee)
  - travaux urgents impromptus (travail sous contrainte de temps imposee, aleas a gerer generant une charge mentale particuliere, multiplicité des tâches induisant une charge mentale, variabilite, imprevisibilite de la charge de travail)
  - o fluctuation saisonnière (rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
  - o mode opératoire imposé
- Nuisances (préventions)
  - o pas de nuisance liée à cette caractéristique
  - travail poste 2x8
    - privilégier le volontariat
  - o horaire generant une perturbation de la vie sociale
  - o contrainte relationnelle
    - faciliter la communication
  - o nuisances liées à la simultanéité des tâches
    - planifier le travail
    - veiller à la gestion des volumes de travail
  - o humeur des clients generant une charge mentale particuliere
    - former à la CAT face à des personnes différentes
    - former à la CAT face à des personnalités difficiles
    - former à la CAT face à une personne agressive
  - o travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions
  - travail sous contrainte de temps imposee
    - planifier le travail
  - o aleas a gerer generant une charge mentale particuliere
  - o multiplicité des tâches induisant une charge mentale
    - tenir le poste par roulement
    - faciliter la communication
    - renforcer l'autonomie en formant le salarié à sa tâche
  - o variabilite, imprevisibilite de la charge de travail
  - o rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale
    - séparer lieux de vie et lieux de travail
- Effets sur la santé





- o perturbation de la vie sociale
- o troubles du sommeil
- o épisodes dépressifs
- o autres troubles de l'humeur [affectifs]
- o autres troubles anxieux
- o troubles somatoformes
- o trouble de l'humeur [affectif], sans précision
- o troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- o réaction aiguë à un facteur de stress
- o anxiété généralisée
- maladies hypertensives
- o cardiopathies ischémiques

#### **Tâches**

- Caractéristiques (nuisances possibles)
  - o réceptionner le linge en pressing (comptoir à hauteur non adapté)
  - o trier le linge (posture debout avec piétinement, posture debout avec marche)
  - o prendre et dépose un vêtement dans un bac
  - o pré-brosser et détacher (mouvement répétitif du membre supérieur, produits détachants textile (cf produits))
  - o charger et décharger la machine par le hublot (exposition au perchloréthylène (cf produit))
  - o déplacer le linge d'un poste à l'autre
  - **repasser le linge en pressing** (exposition au perchloréthylène (cf produit), mouvement répétitif du membre supérieur)
  - o emballer et mettre sous housse
  - o réapprovisionner les machines d'emballage, en housses
  - o stocker le linge
  - o réceptionner les livraisons en pressing
  - o déplacer les bidons vers le lieu de stockage
  - o remettre le linge au client (destockage difficile du linge)
  - o remplir les machines de perchloroethylene (exposition au perchloréthylène (cf produit))
  - o racler les boues (exposition au perchloréthylène (cf produit))
  - o remplir d'adoucissant
  - **encaisser** (manipulation d'argent et de valeurs, situation entrainant une charge mentale particuliere, fonction a forte responsabilite assumee humaine, financiere ou de securite, braquage, hold-up)
- Nuisances (préventions)
  - o comptoir à hauteur non adapté
    - disposer d'un comptoir à hauteur adaptée
    - favoriser les comptoirs à 2 zones
    - prévoir un siège assis/debout
  - o posture debout avec piétinement
    - conseils de prévention insuffisance veineuse
  - o posture debout avec marche
  - o mouvement répétitif du membre supérieur
    - alterner les tâches
  - o produits détachants textile (cf produits)
  - o exposition au perchloréthylène (cf produit)
  - o destockage difficile du linge
    - favoriser le stockage en convoyeur
    - veiller à l'ergonomie du rayonnage
  - o manipulation d'argent et de valeurs
    - relever périodiquement des fonds
  - o situation entrainant une charge mentale particuliere





- former à la CAT face à une personne agressive
- former à la CAT face à des personnes différentes
- former à la CAT face à des personnalités difficiles
- o fonction a forte responsabilite assumee humaine, financiere ou de securite
- o braquage, hold-up
- Effets sur la santé
  - o troubles veineux
  - o fatigue [asthénie]
  - chutes
  - o glissades
  - RG 57 (attention: liste limitative)
  - o maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif
  - o synovite et ténosynovite
  - épicondylite
  - o syndrome du canal carpien
  - o troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes

## **Outils et équipements**

- Caractéristiques (nuisances possibles)
  - machine de nettoyage à sec (machine de nettoyage à sec non conforme, exposition au perchloréthylène (cf produit))
  - o machine de nettoyage à l'eau
  - o table de prébrossage
  - o hotte de prébrossage (hotte défectueuse)
  - machine à emballer sous housse plastique (machine trop haute)
  - o fer à repasser (objet brulant, matériel électrique défectueux, ambiance thermique chaude interieure)
  - o repose fer (repose fer trop éloigné)
  - o système de suspension du fer
  - o tables de repassage
  - tuyau d'alimentation en vapeur (ambiance thermique chaude interieure)
  - ieannette
  - o dispositif de commande d'aspiration/soufflage
  - o générateur de vapeur
  - o adoucisseur d'eau
  - o pistolet à air comprimé
  - o presse à repasser
  - o mannequin de repassage
- Nuisances (préventions)
  - o machine de nettoyage à sec non conforme
    - mettre aux normes les machines de nettoyage à sec
    - entretenir les machines de nettoyage à sec
  - o exposition au perchloréthylène (cf produit)
  - o hotte défectueuse
    - changer les filtres
    - vérifier les vitesses d'aspiration
    - capter et rejeter l'air à l'extérieur
  - o machine trop haute
    - disposer la machine telle qu'elle soit utilisée sans élévation de l'épaule
  - o objet brulant
    - mettre en place la CAT devant une brûlure
  - o matériel électrique défectueux
    - respecter le degré et la classe de protection





- signaler toute prise électrique détériorée à la personne habilitée
- maintenir et contrôler régulièrement le matériel électrique

#### o ambiance thermique chaude interieure

- isoler thermiquement les locaux
- organiser le travail en ambiance chaude
- limiter les durées d'exposition à la chaleur
- porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur
- mettre à disposition de l'eau réfrigérée
- informer les salariés (fortes chaleurs)
- aérer et ventiler les locaux
- mettre en place la CAT face au coup de chaleur

#### o repose fer trop éloigné

- disposer le fer le plus près possible de la table
- Effets sur la santé
  - brûlures
  - o électrisation / électrocution
  - o inconfort thermique lié à la chaleur
  - o épuisement dû à la chaleur, sans précision

## Produits, matériaux et publics concernés

- Caractéristiques (nuisances possibles)
  - o produit de nettoyage à sec en pressing (tetrachlorethylene en pressing, siloxane, solvant petrolier, ether de glycol)
  - o produit aquanettoyage (lessive détergent)
  - o produit de détachage (ether de glycol, solvant organique, acide acetique, acide citrique, incendie)
  - produit anti-rouille (acide fluorhydrique)
  - o articles textiles trés souillés (instrument tranchant piquant coupant (hors milieu de soins))
  - o produits de réimperméabilisation (thermoplastique polyfluorethene)
  - o produits de prébrossage
  - o clientèle exigeante (pressing) (contact regulier avec le public)
- Nuisances (préventions)
  - o tetrachlorethylene en pressing
    - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
    - capter au point d'émission
    - contrôler l'étanchéité des circuits
    - réduire les fuites
    - réduire l'exposition aux déchets
    - respecter la VLEP-8 heures fixée à 20 ppm
    - stocker les solvants
    - respecter un délai avant ouverture du hublot en fin de séchage
    - ne pas surcharger la machine à laver le linge
    - bien sécher le linge
    - préférer le remplissage automatique de la machine
    - préférer le raclage automatique des boues
    - porter des gants en nitrile
    - porter un appareil de protection respiratoire filtrant anti-gaz type A classe 2
    - mettre en place la CAT en cas de projection oculaire
    - informer sur le risque cancérogène, mutagène, reprotoxique
    - informer sur la prévention renforcée chez la femme en âge de procréer
  - o siloxane
  - solvant petrolier
  - o ether de glycol
    - porter des gants adaptés au risque chimique





### o lessive détergent

- éviter contact mains et visage
- conseils de prévention protection cutanée
- porter des gants adaptés
- veiller à l'hygiène des mains
- mettre à disposition une trousse d'urgence

#### solvant organique

- si possible substituer les plus dangereux
- capter au point d'émission
- aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
- porter des EPI adaptés
- former à la lecture de l'étiquetage des produits
- former à l'utilisation des produits
- respecter les règles d' hygiène
- informer sur la prévention renforcée chez la femme en âge de procréer
- utiliser systèmes automatisés de nettoyage en vase clos
- prévenir l'incendie
- o acide acetique
- o acide citrique
- o incendie
  - remplacer les produits les plus inflammables
  - interdire de fumer
  - prévenir l'incendie
  - organiser la lutte contre l'incendie
  - mettre en place la CAT devant une brûlure

#### o acide fluorhydrique

- substituer
- mettre en place la CAT en cas d'accident de manipulation d'acide fluorhydrique
- former à l'utilisation des produits
- porter des lunettes ou une visière de protection
- porter des EPI adaptés

#### o instrument tranchant piquant coupant (hors milieu de soins)

- mettre à disposition une trousse d'urgence
- utiliser du matériel de préhension adapté
- former SST
- toujours regarder avant de toucher
- porter des gants appropriés à l'activité
- thermoplastique polyfluorethene
- o contact regulier avec le public

## • Effets sur la santé

- o intoxication chronique au perchloréthylène
- o intoxication aigüe au perchloréthylène
- o cancérogène catégorie 2
- o classement CIRC 2A
- o RG 12
- o irritation cutanée
- RG 84 (attention : liste limitative)
- o effets sur la santé en rapport avec la famille chimique
- o dermite irritante de contact
- o dermite allergique de contact (RG 65)
- o brûlure et corrosion limitées à l'oeil et ses annexes
- o syndrome ébrieux ou narcotique
- o dermatoses irritatives



# FICHE RÉSUMÉE MÉDICO-PROFESSIONNELLE

- o dermatoses et eczémas
- irritation respiratoire
- o irritation oculaire
- o syndrome psycho-organique des solvants
- o syndrome d'intolérance aux odeurs
- o affections respiratoires dues à l'inhalation d'agents chimiques, d'émanations, de fumées et de gaz
- o brûlures
- o RG 32
- o brûlure fluorhydrique
- o coupure
- o agents d'infections bactériennes, virales et autres

#### Tenues de travail

- Caractéristiques (nuisances possibles)
  - blouse
  - o tenue civile

## Santé et Travail

- 90 % des MP reconnues pour cette activité sont des affections périarticulaires (117 répertoriées par la CNAMTS entre 1996 et 2000).
- 5 cas d'explosion de 1996 à 2000 en Ile-de-France : le risque d'explosion de machines est lié soit à l'utilisation de solvants inflammables introduits par des vêtements souillés dans des machines non conçues pour ce type de risque, soit à la défaillance des sécurités thermiques, soit à des opérations de soudure lors de la maintenance sur la machine.
- La base de données EPICEA de l'INRS (1986-2000) a répertorié 5 cas d'intoxication de salariés avec perte de connaissance et un cas d'électrisation.
- L'Agence de l'Eau subventionne actuellement le remplacement des machines à perchloréthylène par des machines à eau. Par ailleurs, les machines utilisant comme fluide de nettoyage le CO2 supercritique ont dépassé le stade expérimental et vont arriver sur le marché.
- Cas particulier des femmes enceintes : il est nécessaire d'informer les femmes en âge de procréer des risques liés à l'utilisation de perchloréthylène.

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.



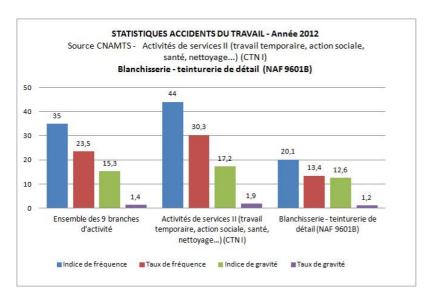


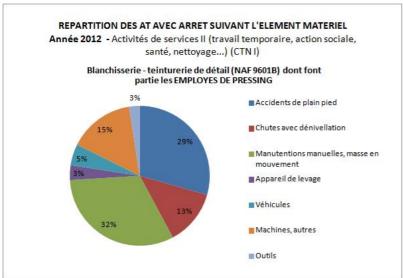
# FICHE RÉSUMÉE MÉDICO-PROFESSIONNELLE

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

- 2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P):
  - Activités en milieu hyperbare
  - Bruit
  - Equipes successives alternantes
  - Températures extrêmes
  - Travail de nuit
  - Travail répétitif
- 3. Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont :
  - Tableau n°12 : Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés énumérés ci-après : dichlorométhane ; trichlorométhane ; tribromométhane ; tribromométhane
  - Tableau n°45 : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D, et E
  - Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
  - Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
  - Tableau n°66: Rhinites et asthmes professionnels
  - Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel: hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycol, éthers de glycols; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.
  - Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes
- 4. **Statistiques accidents du travail** année 2012 "Blanchisserie-teinturerie de détail (code NAF 9601B)" dont font partie les Employés de pressing :







## Conclusion

Le travail d'employé de pressing est en mutation avec l'apparition de nouveaux procédés et de nouvelles machines.

Parallèlement, les employés de pressing doivent faire preuve de beaucoup de savoir-faire pour établir des relations de confiance qui limitent les litiges lors de la restitution du linge.

Cette profession est classée CIRC 2B. De nombreux efforts de prévention sont impulsés : exigence de sécurité normative pour les machines, informations de la branche professionnelle des CRAM et des services de santé au travail.

Fiche résumée issue de la FMP Employé de pressing consultable sur https://www.fmppresanse.fr



